

## AVOCATS D'ALGER

## Les dessous d'un bras de fer

**Toutes les robes noires déambulent dans le sous-sol de la cour d'Alger. Dans la grande salle de réunion, un seul sujet domine toutes les discussions. Il s'agit de la décision d'invalidation des élections pour le renouvellement du Conseil de l'ordre du barreau d'Alger prise par la commission chargée du contrôle des élections.**

Cette dernière est présidée par un ex-bâtonnier, en l'occurrence maître Alaouar Ali Ammar, qui avait présidé aux destinées de cette structure de 1981 à 1983.

En grande discussion avec deux autres avocats, le bâtonnier sortant maître Sellini Abdelmadjid, le 125e bâtonnier de l'histoire du barreau d'Alger affiche un optimisme total.

A ses interlocuteurs, deux jeunes avocats dont la moyenne d'âge ne dépasse pas la quarantaine, il déclare : "Nous allons refaire les élections et nous les remporterons comme celles de jeudi dernier."

Ce jour, le 5 janvier 2005, l'enjeu était de taille. Plus de deux mille avocats étaient invités à élire leur conseil et de surcroît le 126e bâtonnier du barreau d'Alger. Or, contrairement aux années passées, "les élections ont été invalidées". Les causes : "Il y a eu des irrégularités dans

l'opération de vote", déclare maître Mentalachta, un ancien avocat faisant partie des 194 candidats ayant postulé à ce conseil de l'ordre.

## Sept listes et des indépendants

Pour l'élection du 126e conseil du barreau d'Alger, 194 avocats se sont portés candidats pour briguer les 31 places du conseil. Pour cela, au moins sept listes ont été constituées sans compter les indépendants. Jusque-là, les choses se sont bien déroulées, jusqu'au jeudi 5 janvier où des candidats ont protesté "énergiquement auprès de la commission", revendiquant l'annulation du vote "pour faux et usage de faux."

"Il y a eu irrégularité. Sinon comment expliquer qu'à une semaine de l'opération de vote, on arrête une liste de candidats du corps électoral et le jour de l'élection on fait ressortir une autre liste. Qui a donné

autorisation à ces avocats de voter ?

Le bâtonnier sortant n'a pas le droit de signer le moindre document autorisant l'un ou interdisant à l'autre de voter", s'est indigné un autre avocat.

"La majorité des candidats en dehors de la liste de maître Sellini ont contesté la régularité du scrutin. C'est une pratique qui n'honore guère notre profession", a ajouté pour sa part maître Mentalachta. Un autre avocat revendique pour sa part, qu'"une commission d'enquête soit mise sur pied pour déterminer les responsables de cette tentative de fraude et que ses auteurs soient sanctionnés".

"Faux !" rétorque le bâtonnier sortant Abdelmadjid Sellini qui avait remporté haut la main les élections de 2002 qualifie ses détracteurs de "mauvais perdants". Selon lui, "ils ont été tout simplement sanctionnés par les urnes".

La preuve, dira-t-il, "sur les vingt premiers, dix-sept font partie de la liste Sellini". Et d'ajouter : "Si on veut contester les élec-

tions, il fallait le faire soit avant, soit après les résultats. Je ne vois pas où se trouve l'irrégularité.

Où sont ces extra à la profession qui ont voté à la place des avocats", s'est interrogé cet ex-magistrat, de surcroît un ex-procureur de la République au niveau de la cour d'Alger, qui a rejoint le corps de la défense au début des années 1980. Maître Abdelmadjid Sellini qui défendait son bilan à la tête du barreau d'Alger dira : "Moi-même j'ai intervenu auprès de la commission, lui demandant d'annuler le vote".

Et d'ajouter : "Les élections seront refaites et les choses s'éclairciront ce jour là !"

## "On risque la disparition, ou se contenter des procès de divorce"

A chaque rendez-vous électoral portant renouvellement du conseil de l'Ordre du barreau d'Alger, une ambiance particulière caractérise la cour d'Alger.

Cette situation est due à plusieurs raisons. La première, il faut le reconnaître est que le barreau d'Alger dont le premier bâtonnier a été élu en 1848 (Chabert - Moreau 1848 - 1859) est

considéré comme la structure la plus influente au sein de l'union des barreaux algériens. Très souvent, le bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Alger est élu à la tête de l'union des barreaux algériens, comme ce fut le cas pour l'avocat Sellini.

Outre cela, le barreau d'Alger de surcroît de la capitale constitue aux yeux d'un grand nombre d'observateurs un acteur important dans les différents secteurs d'activités.

"Le bâtonnier n'est pas seulement un titre, mais plutôt c'est quelqu'un qui peut faire la pluie et le beau temps. Il y a d'importants intérêts en jeu, surtout que notre pays s'appête à faire son entrée dans l'économie libérale mondiale avec son adhésion à l'OMC et l'UE."

Vous savez, lorsque des sociétés étrangères veulent s'installer en Algérie, ils prennent attache directement avec les représentants du barreau de la capitale pour s'imprégner de la réalité juridique du pays, sans compter que cette même structure est sollicitée de partout tant au niveau institutionnel qu'international".

Me Mentalachta pose quant à lui la problématique sous un autre angle purement professionnel. "Il faut que le barreau soit une structure forte. Il faut que des avocats expérimentés soient élus au sein de cette structure et se lancent dans le travail pour doter la défense tant en moyens matériels que professionnels, qui permettront aux robes noires de faire face aux enjeux qui les attendent. Si les choses restent en l'état actuel et une fois que des bureaux de conseil d'avocats étrangers s'installent chez nous, les avocats algériens risquent la disparition ou se limiteront à ne traiter que les procès de divorce.

Les investisseurs choisissent des avocats spécialisés dans des secteurs d'activité bien déterminés. Ils n'ont pas besoin d'avocats généralistes.

De mon point de vue, je trouve anormal que des magistrats bénéficient de formation et pas les avocats. En un mot, je dirais que lorsque le corps de la défense est affaibli, ce sont tous les droits constitutionnels qui sont bafoués".

Abder Bettache

## CONCLAVE EXTRAORDINAIRE DES AROUCH

## Très difficile ralliement de Bouira et de Béjaïa au dialogue

Contrairement à ce que laissent entendre de nombreux commentateurs le "oui" à la reprise du dialogue n'était acquis d'avance ni au sein des principales wilayas qui pèsent dans la balance ni encore moins dans le cadre de l'instance suprême du mouvement citoyen des arouch, l'interwilayas, qui a regroupé au cours de ce conclave extraordinaire consacré à l'appel du chef du gouvernement, 9 wilayas du pays, chose assez rare, ces derniers temps, dans les annales des arouch.

Traversées par la discorde, les wilayas de Bouira et de Béjaïa, cette dernière plus que sa voisine de l'Est, furent particulièrement difficiles à gagner à la reprise du dialogue, les débats en leur sein étaient extrêmement durs et interminables retardant l'ouverture des travaux, prévue à 18h, jusqu'à 2h du matin pour obtenir leur accord à la reprise du dialogue et ce n'était pas fini, 6 heures ont été consommées, notamment par la wilaya de Béjaïa, qui avait suggéré que la reprise se fasse en deux temps.

D'abord autour des incidences et ensuite sur l'application de la plate-forme d'El-Kseur, pour se

joindre au consensus général, qui, entre parenthèses suscitait encore quelques oppositions individuelles au sein des délégations les plus rétives.

Les mêmes wilayas ont fait également soulevé le problème du nombre de délégués devant faire partie de la délégation, 20, selon la proposition de la commission technique, 13 ou 5 selon quelques propositions faites lors de la plénière. La délégation de Bouira s'est opposée par ailleurs à sa sous-représentation, 3 délégués seulement comparés aux 7 de Tizi-Ouzou et aux 6 de Béjaïa proposées par la commission avec l'accord de ses propres représentants, et ce, sur la base du nombre de coordinations structurées dans chaque wilaya.

Opposée également à la partition des vingt en 2 groupes, l'un devant dialoguer directement avec le représentant de l'Etat, l'autre pour assurer le suivi et la liaison avec la base de Bouira, s'est montré plutôt favorable à la reconduction de l'ancien nombre de délégués. Elle est restée impénétrable aux arguments de représentativité proportionnelle, de compétence,

d'efficacité, de collégialité et d'unicité d'objectifs, de feuille de route et de règlement intérieur devant régir la délégation, développés avec une logique implacable par la commission technique.

Devant tant de méfiance, de résistance et de freins qui ont consommé 99% du temps de ce conclave, certains délégués et observateurs ont cru voir reconnaître les consignes d'Ali Gherbi et Hakim Kacimi visant à saborder ce conclave en attendant de pouvoir se retourner pour s'improviser au moins parmi les interlocuteurs incontournables.

Quoi qu'il en soit, le conclave qui aurait pu s'achever en quelques heures avec un peu d'organisation et beaucoup de cohésion et de cohérence s'est embourbé dans la recherche du sexe des anges aux dépens des questions essentielles.

La feuille de route devant définir les prérogatives de la délégation, les objectifs minimum ou maximum, l'actualisation des incidences et la conduite à tenir sont laissés aux soins de sa composante arrêtée au terme d'une prolongation inutile de 4heures au niveau

proposé par la commission, 20 délégués qu'on mettra encore beaucoup de temps à choisir au risque de mécontenter certains postulants et leurs coordinations, un choix qui ne sera pas aisé à faire si l'on tient compte du séisme provoqué, notamment au sein de la CICB et de la CCWB lors du précédent dialogue de janvier 2004.

Plus que le nombre qui aura été difficile à fixer, les noms ne manqueront pas de susciter quelques commentaires acerbes et contestations plus ou moins subjectives en rapport avec les accusations et dénigrement devenus monnaie courante plus spécialement depuis l'éclatement du mouvement.

A la veille de la relance du dialogue, qui interviendra après le 12 janvier, décrété journée chômée et payée avec annulation de la grève générale arrêtée par le conclave interwilayas de Tizi-Rached, le document de réflexion préconisant la hiérarchisation des points inscrits dans la plate-forme d'El-Kseur et la réconciliation avec les coordinations en désaccord avec le reste de la CADC est complètement évacué au profit de la réponse à l'appel du chef du gouverne-

ment, ordre du jour suspecté par les délégations de Béjaïa et de Bouira qui ont, comme on l'a vu, tout fait pour freiner l'élan dialoguiste des autres coordinations en y mettant quelques conditions telles que l'application des incidences, l'explication de la position du pouvoir sur l'officialisation de tamazight, et d'autres signes positifs...

Mais le mouvement étant ce qu'il est devenu depuis son implosion autour des élections présidentielles, tout le monde a fini par comprendre qu'il est grand temps de rentabiliser pour la région les 4 années de combat acharné et de préparer, pourquoi pas, le terrain pour de nouvelles conquêtes.

Il n'y a pas de mal à faire des compromis positifs si c'est possible, il n'est pas honteux d'échouer dans cette tentative sincère et désintéressée ce qui le serait, par contre c'est de trahir le sang des martyrs et les idéaux pour lesquels il se sont sacrifiés s'échine à dire, à qui veut entendre, Mustapha Mazouzi.

B. T.